

OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE EN FRANCE PRÉCONISES PAR LE SERVICE INTERNATIONAL DE L'ESA SONT :

- Chaque personne a la liberté d'ouvrir dans n'importe quelle banque en France, l'ouverture d'un compte se fait au guichet avec les documents indiqués ci-dessous mais la gestion du compte se fait en ligne.
- Ouvrir un compte en EUROS ⇔ pour faciliter les transactions en France
- Préférer une banque à ouverture internationale forte ⇔ pour pouvoir faire des virements sur votre compte étranger
- Demander une carte bancaire appelée « CB » ou « carte bleue » ⇔ pour pouvoir retirer de l'argent au Distributeur de billets ou effectuer des paiements chez les commerçants
- Demander un chéquier ⇔ pour pouvoir régler des factures par courrier
- Faire attention aux services bancaires proposés par les banques : certains services sont gratuits la première année mais pas la seconde. Et certains services peuvent être payants.
- Faire attention aux assurances proposées par les banques : certaines banques peuvent vous proposer une assurance responsabilité civile gratuite et d'autres banques peuvent facturer cette assurance.

Dès votre arrivée en France, le service international vous accompagne dans cette démarche car il a établi un partenariat avec une banque spécifique à Angers où les agents bancaires parlent anglais. [Vous aurez le choix d'ouvrir un compte bancaire à la banque partenaire de l'ESA ou de prendre une autre banque.](#)

LES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE EN FRANCE SONT :

- Passeport et un visa en cours de validité pour les étudiants non-européens ou la carte d'identité pour les étudiants européens.
- Selon les situations, il faut fournir une attestation de logement :
 - Si vous logez en famille d'accueil :
 - Attestation de logement établie par la famille
 - Photocopie de la carte d'identité du logeur

- Facture d'électricité de moins de 3 mois.
- Si vous logez en résidence universitaire ou en résidence habitat jeune :
attestation de logement établie par le secrétariat de la résidence
- Si vous logez en appartement :
 - Attestation de logement établie par le propriétaire
 - Bail de moins de 3 mois.
- Certificat de scolarité ESA de l'année scolaire en cours
- Selon votre pays d'origine (voir avec la banque), il faudra fournir votre numéro Fiscal (ou celui de vos parents si vous n'en avez pas). A fournir éventuellement plus tard. Le numéro fiscal n'est pas demandé pour l'ouverture du compte bancaire à la banque partenaire ESA.

Les moyens de paiement (carte bancaire de paiement et chéquier) seront délivrés une fois ces formalités accomplies, dans un délai de 2 semaines environ.

L'ADRESSE A DONNER A LA BANQUE :

Lorsque vous donnez votre adresse à la banque pour l'établissement du contrat d'ouverture d'un compte bancaire et le RIB, il faut donner votre adresse postale la plus complète possible.

Si vous vivez en famille d'accueil, votre adresse doit toujours être communiquée sous ce format :

MME/M. XXX YYY (votre prénom et nom)
CHEZ M. et MME ZZZZ
56 rue AAA BBB CCCC
49000 Angers

N'oubliez pas d'inscrire votre nom sur la boîte aux lettres !

LES DOCUMENTS DONNES PAR LA BANQUE SONT : UN CONTRAT D'OUVERTURE ET UN RIB (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE) :

Le RIB devra être transmis aux différents organismes pour le versement des prestations (CAF, sécurité sociale, etc.) auxquelles vous aurez droit.

[Il faut apporter votre RIB à l'assistante du service international.](#)

Référent ESA sur ce dossier :

Alejandra CARRIL

a.carril@groupe-esa.com

02.41.23.55.08